

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
N° 2026/10

**Arrêté**  
**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026**  
**Cadre d'emplois des attachés territoriaux**  
**pour l'accès au grade d'attaché principal**

**Le Maire de la Commune de Manzat,**

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu la délibération du 17/12/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°2021/138 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2022,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**A R R E T E :**

**Article Premier :**

Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme KMIECIAK Daniele	Attaché	Attaché principal	1	ancienneté

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1



Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2** : La secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au comptable de la collectivité, au Président du centre de gestion du Puy de dôme et notifié à l'intéressée.

Fait à Manzat, le 17 mars 2026

Le Maire,  
José Da Silva



Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.